

SOUS-PREFECTURE

29 JAN 2020

COMMUNE DE CANLERS

DÉPARTEMENT  
Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT  
Montreuil-sur-Mer

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vingt-sept Janvier à  
19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont  
réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mr BLOND Léon, Maire en suite de convocation du  
21/01/2020,

Séance Ordinaire

Dont un exemplaire affiché à la porte de la mairie.  
Etaient présents tous les membres en exercice, à  
l'exception de Mme Carole DACQUIN absente excusée.

N° 01/20

M. BIGAND est élu secrétaire.

Objet : Sté d'abattage des Hauts Pays à FRUGES.

La séance ouverte,  
Monsieur Le Maire informe l'assemblée :  
Suite à l'enquête publique qui s'est terminée le 20 Janvier 2020 concernant la  
Sté d'abattage des Hauts Pays à FRUGES et après avoir pris connaissance du  
dossier, le Conseil Municipal est tenu de donner son avis sur ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Fait et délibéré le 27/01/2020 et ont signé au registre des délibérations.

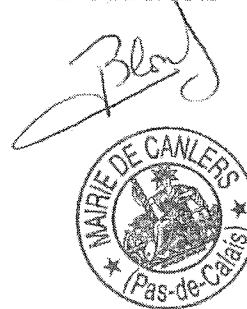


REÇU LE

29 JAN. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER.

Le Maire,  
Léon BLOND



*Extrait du Registre des Délibérations du*  
**CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
**PAS-DE-CALAIS**

ARRONDISSEMENT  
**MONTREUIL-SUR-MER**

CANTON  
**FRUGES**

**COUPELLE-NEUVE**

L'an deux mil vingt, le 29 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur COSTENOBLE Jean-Claude, Maire, en suite de convocation en date du 21/01/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie de Coupelle-Neuve.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Stéphane Widehem, absent excusé, Madame Marylise Dubrulle, Messieurs Thierry Demagny et Laurent Houart.

Secrétaire : M. Mathieu Constant

Séance  
**29 janvier 2020**

**Objet : Avis sur l'enquête environnementale portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un nouvel abattoir par la société d'abattage des Hauts Pays.  
( D 2020-2)**

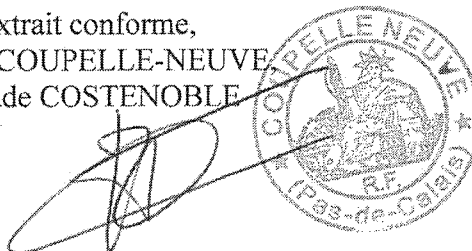
La séance ouverte, Monsieur le Maire expose la situation suivante : dans le cadre de l'enquête reprise en objet, le Conseil Municipal peut formuler un avis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil donne l'avis suivant :**

- Le Conseil n'est pas opposé à l'installation d'un nouvel abattoir, outil indispensable pour notre territoire rural où l'élevage demeure important.
- Afin de préserver les Coupellois d'éventuelles nuisances, en particulier ceux habitant rue de Ruisseauville, le Conseil demande que toutes les précautions soient prises de façon éviter les odeurs, les bruits, la prolifération de rats.
- Afin de préserver un bel aspect à notre commune dont le territoire jouxte le futur abattoir, afin de ne pas dévaloriser le patrimoine bâti des habitants de la rue de Ruisseauville, le Conseil demande à ce qu'un merlon de 4 m de hauteur avec une haie compacte en partie supérieure soit mis en place côté ouest sur toute la longueur de l'emprise de l'abattoir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au  
Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
le Maire de COUPELLE-NEUVE  
Jean-Claude COSTENOBLE



COMMUNE DE COUPELLE VIEILLE

M. Belthz

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Département  
Pas de Calais

-----  
Arrondissement  
Montreuil sur Mer

-----  
Canton  
Fruges

-----  
31/01/2020

-----  
Objet :  
Abattoir de  
Fruges

L'an deux mil vingt  
Le trente et un janvier à vingt heures  
le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Mr DUHAMEL Léonce, Maire en suite de convocation en date  
du 24 janvier 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mrs  
DOUCHET Didier et PRIMORIN Pierre absents excusés .

SOUS-PREFECTURE  
- 5 FEV. 2020  
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Mr HEDOUX Sébastien est élu secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président informe l'assemblée que le Conseil municipal  
doit émettre un avis concernant la demande d'autorisation environnementale liée à  
l'implantation du nouvel abattoir situé dans la ZA de la petite Dîmerie à Fruges.

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable suite à  
l'enquête publique réalisée du 06 janvier 2020 au 20 janvier 2020 au projet de  
l'abattoir de Fruges dans le respect des règles environnementales prévues.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme :



REÇU LE

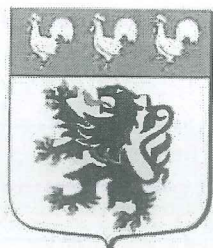
05 FEV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER



Le Maire

Léonce DUHAMEL



COMMUNE DE **FRUGES**

Séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2020  
Délibération n° 2020-01-157

Objet : Avis sur l'autorisation d'exploitation d'un nouvel abattoir sur la commune

Date d'affichage :	Le trente janvier deux mille vingt, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à FRUGES, sous la présidence de M. Jean-Marie LUBRET, Maire.
En exercice : 23 membres	Les membres présents en séance :
Présent(s) : 17 membres	Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Chantal PERDRILLAT, Marlène PODEVIN, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER
POUR : 20 membres	Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
CONTRE : 0 membres	Jacky BILLET à Marlène PODEVIN, Fabrice PARPET à Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL à Jean-Jacques HILMOINE
Pouvoir(s) : 3 membres	Le ou les membres absent(s) :
Absent(s) : 3 membres	Emilie DEFACHEL, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	Le ou les membres excuse(e) :
Et son affichage	Jacky BILLET, Fabrice PARPET, Francis ROUSSEL
Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)	Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christophe BOIDIN.

La séance ouverte , M. Le Maire rappelle qu' un arrêté préfectoral du 27 Novembre 2019 a prescrit et fixé les conditions de déroulement d'une enquête publique à portée environnementale attachée à une demande d'autorisation d'exploiter un nouvel abattoir sur la commune de FRUGES par la Communauté de Communes du Haut Pays en Montreuillois.

Cette enquête s'est déroulée du 6 Janvier au 20 Janvier 2020.

Les principales caractéristiques du projet, après consultation de l'A.R.S, sont :

- le projet, consiste à construire un abattoir susceptible de traiter en moyenne 22 tonnes par jour de carcasses et au maximum 40 tonnes/jour, et relève de la rubrique l'a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement qui soumet à examen au cas par cas les installations classées soumises à autorisation de la rubrique 2210 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le projet entraîne la construction de 3 680 m<sup>2</sup> de bâtiments, de 6 300 m<sup>2</sup> de voiries et parking et le reste de la parcelle de 29 000 m<sup>2</sup> sera en espaces verts, incluant une réserve foncière pour une éventuelle extension de 3 000 m<sup>2</sup>;
- le projet n'est pas situé en zone humide ni dans une zone à enjeux de biodiversité identifiés ;
- les haies existantes seront intégralement replantées et prolongées dans le cadre de l'aménagement paysager du site ;
- le projet prend place dans une zone d'activité et les premières habitations sont situées à 300m du projet ;
- 2 merlons et des haies seront mises en place pour atténuer les impacts sur ces habitations, tels que le bruit ou les odeurs ;
- les déchets seront traités de manière similaire à ceux de l'abattoir actuel, avec notamment un stockage en bout de champ des fumiers, avant épandage au travers du plan d'épandage existant ;
- les eaux usées seront pré-traitées sur place avant d'être envoyées à la station d'épuration de Fruges, comme c'est le cas des eaux usées de l'actuel abattoir ;

Il ressort ainsi que le projet n'est pas de nature à créer des incidences négatives notables sur l'environnement et la santé.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur le demande d'autorisation d'exploitation d'un nouvel abattoir à FRUGES.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- émet un avis favorable à l'exploitation d'un nouvel abattoir sur le territoire communal.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme.  
Fruges, le 30 janvier 2020

Le Maire,

Monsieur LUBRET Jean Marie



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LUGY

DEPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
MONTREUIL-SUR-MER

CANTON  
DE FRUGES

SEANCE ORDINAIRE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal

Nbre de Conseillers en exercice : 11  
Nbre de Conseillers présents : 9

A l'unanimité

**OBJET :**

Avis sur la demande  
d'autorisation  
environnementale  
présentée par la société  
d'Abattage des Hauts Pays  
en vue d'exploiter un  
nouvel abattoir sur le  
territoire de Fruges

Réf : 202002

Acte rendu exécutoire  
après visa de la Sous-  
Préfecture :

Le / / 2020

L'an Deux Mil vingt, le jeudi 16 janvier à 20h15,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAZIER, Maire, en suite de convocation en date du 13 janvier 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. CAZIER Jean-paul, Maire. MM BOCQUET Daniel, CAZIER Pascal, CORDONNIER Michaël, DEMAREST Mathieu, MORENVAL Michaël, NEDONCELLE Henri, VAN LATENSTEIN Freddy, Mme NEDONCHEL Sonia

Absent excusé : M. QUIQUE Bernard a donné pouvoir à M. CAZIER Jean-Paul.

Absent : M. LECOCQ Michel

M. NEDONCELLE Henri a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société d'Abattage des Hauts Pays en vue d'exploiter un nouvel abattoir sur le territoire de Fruges

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne s'oppose pas au projet présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Au registre sont apposées les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CAZIER



République Française

DÉPARTEMENT  
du Pas de Calais

ARRONDISSEMENT  
de Montreuil sur Mer

CANTON  
de Fruges

Séance:  
Ordinaire

N°D 01/20

Nombre de voix

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Procuration : 1

**Objet :**

Installation Classée-  
Sté d'abattage  
des Hauts Pays  
à FRUGES  
Délibération

COMMUNE DE SENLIS *H. Bailly*

SOUS-PREFECTURE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente et un janvier à vingt heures,  
Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Monsieur Frédéric BAILLY Maire, en suite de convocation  
en date du vingt janvier 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mai-  
rie.

Étaient présents: Tous les Membres exercice, à l'exception de  
Monsieur CATTEZ Pierre (procuration), absent excusé.

Monsieur Jacky TETART est élu secrétaire.

La séance ouverte,

Monsieur Le Président informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la demande  
d'autorisation environnementale présentée par la Sté d'abattage des Hauts Pays;  
Après avoir pris connaissance des différents avis et documents et suite à l'avis de  
M. Le Préfet n°2018-2475 et en absence de remarques à l'égard du projet, le  
conseil municipal approuve à 11 voix sur 11 la demande d'autorisation  
environnementale du projet d'abattoir des Hauts Pays de FRUGES

Fait et délibéré à SENLIS, le trente et un janvier 2020

Pour extrait certifié conforme,

Signature  
du conseil municipal



REÇU LE

05 FEB. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Le Maire,  
Frédéric BAILLY

